

# Documents à fournir pour un vol ou une perte

Vous avez plus de 18 ans.

Vous demandez une carte d'identité.



Si vous avez un tuteur, il faut la présence du tuteur et le jugement de tutelle.

<p>Une photo (de moins de 6 mois) à faire chez un photographe :</p>		<p>Facture de domicile (de moins d'un an)</p>	
<p>Déclaration de perte ou de vol (à faire commissariat de police ou gendarmerie en cas de vol)</p>		<p>Un timbre fiscal de 25 euros (à acheter en bureau de tabac ou sur internet)</p>	
<p>Acte de naissance :</p>		<p>Si vous êtes une femme mariée un acte de mariage ou un acte de décès si vous êtes veuve</p>	